



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 29 janvier 2024

DCS n°2024-01

Date de convocation :
15 janvier 2024

Délégués en
exercice : 48

Titulaires : 22
Suppléants : 6
Absents non
remplacés : 20

Quorum : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi. La Présidence de la séance est assurée par Stéphane GARCIA, le 1^{er} Vice-Président pour la première partie du Comité Syndical et la mise au vote des délibérations suivantes.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Paul Roger GONTARD, M. Steve SOLER, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Pierre JOUVENAL, M. Michel BERARDO, M. Jacques DEMANSE, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Stéphane MICHEL, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Stéphane GARCIA, M. Nicolas PAGET, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Denis SABON, M. Fabrice LEAUNE, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Florence GOURLOT.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Daniel BELLEGARDE représenté par Mme Dominique ANCEY
M. Franck JOUSSELIN représenté par M. Grégoire SOUQUE
M. Michel DOUCENDE représenté par M. Jean-Marc BORIE
M. Jean BERARD représenté par Mme Chantal GONNET OLIVI
M. Christophe REYNIER-DUVAL représenté par M. Mariel MARTIN
Mme Christine LANTHELME représentée par Mme Annie AVON

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Cécile HELLE (Excusée), M. Joël PEYRE (Excusé), M. Claude MOREL (Excusé), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Patrick SUISSE (Excusé), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Serge MALEN (Excusé), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), M. Hervé BERENGUER (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), M. Fulgencio BERNAL (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), M. Claude AVRIL (Excusé), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), M. Yann BOMPARD (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée), M. Louis DRIEY (Excusé), Mme Pascale BORIES (Excusée), M. Christian GROS (Excusé)

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Retrait de la Délibération n°2023-27 portant ouverture par anticipation des crédits d'investissements – Exercice 2024

Rapporteur : Stéphane Garcia



Les services du Contrôle de légalité de la Préfecture de Vaucluse ayant détecté une erreur, il est demandé au Comité Syndical de retirer sa délibération du 11 décembre 2023 portant ouverture par anticipation des crédits d'investissements pour l'exercice 2024

La délibération n°2023-27 comporte une anomalie sur le montant budgétaire du chapitre 20 de l'exercice 2023 pris comme base de calcul pour le calcul du quart des crédits ouvrables par anticipation pour l'exercice 2024. Le montant inscrit incluait à tort le montant des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Il est donc proposé au Comité Syndical de retirer la délibération n° 2023-27 du 11 décembre 2023.

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la délibération n°2023-27 du 11 décembre 2023 d'ouverture par anticipation des crédits d'investissement de l'exercice 2024,

Considérant la demande de retrait émanant des services de la Préfecture, ci-annexée,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le retrait de la délibération n°2023-27 du 11 décembre 2023,

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance
Jeanine DRAY

Le 1^{er} Vice-Président
Stéphane GARCIA